

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES
FINANCES

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

N° **1261**-**4**
CABINET
/MEF-CAB *4*

COMMUNIQUE

Dans le cadre des transactions économiques et formalités administratives prévues par la réglementation en vigueur, le Ministère de l'Économie et des Finances informe le public que le **Numéro d'Identification Unique (NIU)** devient obligatoire.

Toutefois, il rappelle que **l'établissement du NIU demeure gratuit** et les sites dédiés à l'enrôlement restent ouverts.

Par ailleurs, certaines transactions financières restent exemptées de l'obligation de présentation du NIU, il s'agit notamment de la perception des salaires et des bourses.

Enfin, les citoyens congolais non domiciliés au Congo, sont aussi exemptés de l'obligation de présentation du NIU pour la perception de fonds auprès du Trésor Public.

Fait à Brazzaville, le **30 JUIN 2023**

Le Directeur de Cabinet,


Athanasie NGASSAKI

LARGE DIFFUSION